



Certificat GESTION INTERNATIONALE DU
PATRIMOINE

Cycle de formation 2021-2022

AUREP

➤ Depuis sa création (15 mars 1995), l'AUREP (Association Universitaire de Recherche et d'Enseignement sur le Patrimoine) propose des formations professionnelles en gestion de patrimoine. Ces formations sont destinées aux professionnels du conseil patrimonial, qui, s'ils le souhaitent, peuvent présenter les examens et épreuves de :

- Titre Expert en Conseil Patrimonial (ECP) > titre de niveau I /7– Bac +5
- Certificat Gestion Internationale du Patrimoine (GIP)
- Certificat Ingénierie Patrimoniale du Chef d'Entreprise (IPCE)
- Certificat Gestion de Patrimoine des Séniors et Personnes Agées Vulnérables (SPAV)
- Certificat Allocation d'Actifs Patrimoniale (AAP)
- Certificat Métiers du Family Office (MFO)

Les formations de l'AUREP en gestion de patrimoine sont reconnues, depuis leur création, comme formations de référence en France par l'ensemble des professionnels.

Plus de 8 500 professionnels (conseillers en gestion de patrimoine, notaires, avocats, experts comptables, collaborateurs de banque, courtiers ou agents d'assurance) sont aujourd'hui titulaires de l'un ou l'autre des diplômes clermontois.

➤ Depuis 2005, l'AUREP propose une formation en Gestion Internationale du Patrimoine (G.I.P).

A l'heure de l'internationalisation des patrimoines et de la délocalisation des personnes pour des raisons professionnelles ou non, la gestion de patrimoine ne peut ignorer la dimension internationale nécessairement complémentaire de l'approche classique de cette discipline.

Que décider pour un client domicilié à l'étranger qui souhaite acquérir des biens en France ? Qu'advient-il de son régime matrimonial ? Comment sera réglée sa succession au plan civil et au plan fiscal ?

Comment bien conseiller un client qui souhaite déplacer son domicile à l'étranger ou qui y est contraint pour des raisons professionnelles ?

Faut-il utiliser des structures étrangères, un trust, une fiducie, une société luxembourgeoise, pour détenir un patrimoine ? Quelles sont les précautions à prendre, les dangers à éviter ?

Voici quelques-unes des questions très classiques auxquelles le professionnel de la gestion de patrimoine se doit de savoir répondre de manière pertinente.

Pour cela, l'AUREP vous propose une formation à la fois théorique et pratique à la gestion internationale du patrimoine prenant en compte aussi bien les aspects civils que les aspects fiscaux.



➤ **L'AUREP a obtenu son référencement dans *Datadock*.** Il s'agit d'une base de données unique qui permet de regrouper les preuves de la bonne application, par notre organisme de formation, des critères fixés par le décret qualité 2015-790 du 30 juin 2015. L'AUREP a répondu et validé l'ensemble des 21 indicateurs qualité correspondant aux 6 critères fixés par le décret qualité de la formation.

➤ Pour 2021 - 2022, L'AUREP propose d'ouvrir la formation à PARIS.

Catherine ORLHAC
Président de l'AUREP

EQUIPE ADMINISTRATIVE DE L'AUREP

Président : Catherine ORLHAC

Responsable pédagogique:
Hélène MAZERON
Geneviève MIERMONT

Informations générales

Laëtitia GALLON et Séverine LE MAGUET
Tél : 04 73 17 15 10
Fax : 04 73 29 11 96
E-mail : contact@aurep.com

Renseignements relatifs au financement des formations

Virginie LOUIS-ROSE
Tél : 04 73 17 15 07
Fax : 04 73 29 11 96
E-mail : virginie.louis-rose@aurep.com

Site Internet : www.aurep.com

Rejoignez l'AUREP



GESTION INTERNATIONALE DU PATRIMOINE

Durée de 20.5 jours, soit 143 heures 30

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

GESTION INTERNATIONALE DU PATRIMOINE

Gilles BACHELIER <i>Conseiller d'Etat honoraire Ancien Président de Chambre</i>	Principes du Droit fiscal international Fiscalité des sociétés de personnes – Aspects Internationaux
Alexandre BOICHE <i>Avocat à la cour - Docteur en droit Spécialiste Droit de la famille, des personnes et de leur patrimoine - Droit international et Droit de l'UE</i>	Contentieux de la séparation et contentieux de la succession
Marion CHAPEL-MASSOT <i>Directeur associé Decarion Gestion Privée</i>	Etudes de cas de synthèse
Sébastien COMPAROT <i>Avocat, Cabinet FIDAL</i>	Principes de la taxation aux droits de mutation à titre gratuit des successions et des libéralités Etudes de cas de synthèse
Philippe DUBOIS <i>Consultant</i>	Recours au contrat de droit luxembourgeois dans un environnement international
Sandrine HENRION <i>Avocat à la Cour, Avocat Associé chez Agil'it</i>	Rémunération et protection sociale
Pascal JULIEN SAINT-AMAND <i>Notaire</i>	Etude de cas de synthèse
Xavier LEBRUN <i>Directeur du service juridique du cabinet Oudard</i>	Etudes de cas de synthèse
Jérémie MANCEL-COTTREL <i>Avocat au Barreau de Paris, Cabinet Alerion</i>	Principe du droit fiscal international – Etude de cas
Hélène MAZERON <i>Chargée d'enseignement à l'Université Clermont Auvergne Notaire diplômée</i>	Couple en Droit International Droit comparé : cas pratiques Successions internationales Donations dans un contexte international Etude de cas de synthèse
Guillaume MICOLAU <i>Juriste - Fiscaliste Patrimonial International</i>	Droit comparé : cas pratiques
Véronique MOUJON <i>Avocat au Barreau de Paris, Cabinet MJN Law Firm</i>	Fiscalité des revenus en droit fiscal international Traitement fiscal des impatriés
Mariel REVILLARD <i>Juriste spécialisée en droit international</i>	Les personnes vulnérables en droit international privé
Julien SCHLAEPPI <i>Notaire en Suisse</i>	Droit comparé : cas pratiques

Guillaume SOUDEY
Notaire

Principes du droit international privé
Droit comparé : cas pratiques

Jean-Marc TIRARD
Avocat

Utilisation des mécanismes fiduciaires comme outils de
gestion patrimoniale

PLAN DE FORMATION

GESTION INTERNATIONALE DU PATRIMOINE

INTRODUCTION 3.5h

DROIT INTERNATIONAL PRIVE APPLIQUE A LA GESTION DE PATRIMOINE

- Principes du droit international privé 7h
- Couple en droit international 14h
- Successions internationales 10.5h
- Donations dans un contexte international 3.5h
- Les personnes vulnérables en droit international privé 7h
- Contentieux de la séparation et contentieux de la succession 7h
- Recours au contrat de droit luxembourgeois dans un environnement international 3.5h
- Rémunération et protection sociale 3.5h

GESTION FISCALE INTERNATIONALE DU PATRIMOINE

- Principes fondamentaux du droit fiscal international 14h
- Principes de la taxation aux droits de mutation à titre gratuit des successions et des libéralités 7h
- La fiscalité des revenus dans le droit fiscal international 7h
- Le traitement fiscal des impatriés 7h
- Fiscalité des sociétés de personnes – Aspects Internationaux 7h
- Utilisation des mécanismes fiduciaires comme outils de gestion patrimoniale 7h

DROIT COMPARÉ 14 h

ETUDES DE CAS 21h

- Etudes de cas de synthèse

Total 143h30

*L'AUREP a obtenu son référencement Datadock en 2017,
en validant l'ensemble des 21 indicateurs qualité correspondant aux 6 critères fixés par le décret qualité de la formation.*

Voir contenu pédagogique détaillé pages suivantes

DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ APPLIQUÉ À LA GESTION DE PATRIMOINE

Introduction Générale (3.5 heures) Hélène MAZERON

Principes du droit international privé (7 heures) Guillaume SOUDEY

Introduction

PARTIE 1 : l'extranéité

PARTIE 2 : Détermination de la loi civile applicable

PARTIE 3 : Application de la loi désignée

PARTIE 4 : La fiscalité internationale

PARTIE 5 : La compétence juridictionnelle

Conclusion : Méthodes et conseils

Couple en droit international (14 heures) Hélène MAZERON

Généralités

La validité du mariage en droit international

- Chapitre 1 : loi applicable à la forme du mariage
- Chapitre 2 : loi applicable au fond

Règles de conflit en matière de régimes matrimoniaux

- Chapitre 1 : époux mariés avant le 1er septembre 1992
- Chapitre 2 : époux mariés après le 1er septembre 1992

Règlement communautaire du 24 juin 2016

Règles de conflit en matière de pacs

La loi applicable au divorce

Droit comparé : étude de cas pratiques (14 heures) Julien SCHLAEPPI, Guillaume MICOLAU

Introduction - Généralités : droit comparé.

Cas d'application : étude de plusieurs cas pratiques

Successions Internationales (10.5 heures) Helene MAZERON

Approche civile d'une succession internationale : les clefs pour comprendre

- La règle de conflit de loi en matière de succession
- Admission du renvoi en DIP des successions
- Validité des dispositions de dernières volontés
- Depuis le 17 août 2015, entrée en vigueur du Règlement succession du 4 juillet 2012

Donations dans un contexte international (3.5 heures) Hélène MAZERON

La loi applicable à la donation

Les donations à caractère familial

- Chapitre 1 : la donation partage
- Chapitre 2 : la donation entre époux

Les effets de la donation au décès du donateur

Une transmission atypique : le trust

Cas d'application

Les personnes vulnérables en droit international privé (7 heures) Mariel REVILLARD

Plan à venir

Contentieux de la séparation et contentieux de la succession (7 heures) Alexandre BOICHE

Compétence judiciaire en matière de succession internationale contentieuse

- Décès survenu avant le 17 août 2015 : compétence judiciaire
- Décès survenu à partir du 17 août 2015 : compétence judiciaire

Loi applicable à la succession internationale

Recours au contrat de droit luxembourgeois dans un environnement international (3 heures 30) Philippe DUBOIS

Les caractéristiques pratiques du contrat de droit luxembourgeois

- Chapitre 1 : Confidentialité et sécurité
- Chapitre 2 : La neutralité fiscale
- Chapitre 3 : La sécurité des actifs
- Chapitre 4 : Une grande souplesse d'investissement Chapitre 5 : Le paiement de primes par apport de titres
- Chapitre 6 : La nouvelle circulaire 15/3 et la création du fonds d'assurance spécialisé
- Chapitre 7 : Le paiement de primes en devises et l'expression du contrat en devises
- Chapitre 8 : Les fonds dédiés et les fonds collectifs et la pluralité de fonds dédiés, de gestionnaires et de dépositaires
- Chapitre 9 : Les contrats émis par la succursale française de l'assureur luxembourgeois

Le recours aux produits « compliant » avec la législation locale

Principaux cas de recours aux contrats luxembourgeois

Rémunération et protection sociale (3 heures 30) Sandrine HENRION

Le contrat de travail du salarié en mobilité internationale

- Chapitre 1 : Détachement ou contrat local ?
- Chapitre 2 : Mise à disposition de personnel

Optimisation fiscale de la rémunération

- Chapitre 1 : Résidence fiscale du salarié
- Chapitre 2 : Lieu d'imposition du salarié
- Chapitre 3 : Principe de l'égalisation fiscale

La protection sociale du salarié en mobilité internationale

- Chapitre 1 : Question de la loi de sécurité sociale applicable
- Chapitre 2 : Détachement ou expatriation ?
- Chapitre 3 : Activités exercées dans deux ou plusieurs Etats
- Chapitre 4 : Les prestations de l'expatrié

Cas Pratiques

- Chapitre 1 : Questions à se poser pour entamer un dossier de mobilité – processus de travail
- Chapitre 2 : Définition du package de rémunération
- Chapitre 3 : Retraite

DROIT FISCAL INTERNATIONAL

Principes du droit fiscal international (14 heures)
Gilles BACHELIER & Jérémie MANCEL-COTTREL

PRINCIPES DU DROIT FISCAL INTERNATIONAL

LES PRINCIPES DE LA FISCALITE INTERNATIONALE

L'APPLICATION DES REGLES INTERNES DE TERRITORAILITE POUR L'IMPOSITION DES REVENUS

L'INCIDENCE DE L'APPLICATION DES REGLES CONVENTIONNELLES POUR L'IMPOSITION DES REVENUS

LES OBLIGATIONS DECLARATIVES SUR LES DONNEES A L'ETRANGER

LES ASPECTS INTERNATIONAUX DE L'IMPÔT SUR LA FORTUNE IMMOBILIERE

ETUDES DE CAS DE SYNTHESE

Fiscalité des revenus en droit fiscal international (7 heures) Véronique MOUJON

LA DETERMINATION DE LA RESIDENCE FISCALE

LES REVENUS FINANCIERS DANS UN CADRE INTERNATIONAL

LES REVENUS IMMOBILIERS DANS UN CADRE INTERNATIONAL

LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE FISCALE

CIRCULAIRE CAZENEUVE : RETOUR D'EXPERIENCES

CAS PRATIQUES

LES DIFFERENTES MESURES INCITATIVES AU RETOUR EN FRANCE

LES OPERATIONS A EFFECTUER AVANT DE TRANSFERER SA RESIDENCE EN FRANCE

LES PRECAUTIONS A PRENDRE POUR MATERIALISER LA DATE DU CHANGEMENT DE RESIDENCE

LES CONSEQUENCES FISCALES ANNEXES D'UN RETOUR EN FRANCE

LES DERNIERES REFORMES ET AVANCEES

CAS PRATIQUES

Principes de taxation aux droits de mutation à titre gratuit des successions et libéralités dans l'ordre international (7 heures) Sébastien COMPAROT

REGLES FRANÇAISES DE TERRITORIALITE DES DMTG

INCIDENCES DES CONVENTIONS INTERNATIONALES SUR LES REGLES DE TERRITORIALITE DES DMTG

L'OPTIMISATION FISCALE DE LA TRANSMISSION DE PATRIMOINE A L'INTERNATIONAL

CAS PARTICULIER DES CONTRATS D'ASSURANCE VIE

CAS PRATIQUES

Fiscalité des sociétés de personnes – Aspects Internationaux (7 heures) Gilles BACHELIER

LE REGIME FISCAL DES SOCIETES DE PERSONNES EN DROIT FRANÇAIS

L'IMPOSITION DES REVENUS DE SOURCE ETRANGERE DE LA SOCIETE DE PERSONNES FRANÇAISE POUR LES ASSOCIES RESIDENTS OU NON RESIDENTS

L'IMPOSITION DES REVENUS DE SOURCE FRANÇAISE DE LA SOCIETE DE PERSONNES FRANÇAISE POUR LES ASSOCIES NON RESIDENTS

L'IMPOSITION EN FRANCE DES REVENUS DE LA SOCIETE DE PERSONNES ETRANGERE

Utilisation des mécanismes fiduciaires comme outils de gestion patrimoniale (7 heures) Jean-Marc TIRARD

ETUDE COMPAREE DU TRUST ANGLO-SAXON ET DE SES ALTERNATIVES : LA FIDUCIE ET LES FONDATIONS DE FAMILLE

- Chapitre 1 : La fiducie Luxembourgeoise
- Chapitre 2 : La fondation du Liechtenstein

LE TRAITEMENT DES MECANISMES FIDUCIAIRES EN DROIT FISCAL FRANÇAIS

ETUDES DE CAS DE SYNTHESE

Imaginer, mettre en forme au travers de cas pratiques les solutions applicables aux objectifs patrimoniaux les plus souvent rencontrés en gestion internationale du patrimoine ; donner un contenu pratique aux divers enseignements tout au long de la formation.

Etude de cas de synthèse (7 heures) Marion CHAPEL-MASSOT & Xavier LEBRUN

Etude de cas de synthèse (7 heures) Helene MAZERON & Sébastien COMPAROT

Etude de cas de synthèse (7 heures) Pascal JULIEN SAINT AMAND

GESTION INTERNATIONALE DU PATRIMOINE

MODALITES D'INSCRIPTION

A lire attentivement

A LIRE ATTENTIVEMENT

OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'heure de l'internationalisation des patrimoines et de la délocalisation des personnes pour des raisons professionnelles ou non, la gestion de patrimoine ne peut ignorer la dimension internationale nécessairement complémentaire de l'approche classique de cette discipline.

CONDITIONS ET MODALITÉS D'ADMISSION

1. Prérequis:

Cette formation est destinée aux professionnels (CGP, notaires, experts comptables, avocats, etc.) soucieux d'apporter à leurs clients, chefs d'entreprises, une approche patrimoniale globale intégrant la dimension propre à l'entreprise et qui justifient :

- Soit d'un diplôme de niveau bac + 4 dans les domaines juridiques, économique, commercial ou de gestion.
- Soit d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans le domaine de la gestion de patrimoine. Les candidats devront justifier d'une réelle pratique professionnelle dans un service de gestion de patrimoine.

Dans ce dernier cas, les candidats devront transmettre un Dossier de Validation des Acquis.

La commission pédagogique, composée de formateurs de l'AUREP et présidée par un formateur permanent de l'AUREP, étudie les dossiers des candidats non titulaires d'un BAC+4. Cette Commission émet un avis qui est transmis au Président de l'AUREP autorisant ou non l'accès du candidat à la formation.

* **Le dossier de Validation des Acquis.**

Le dossier est disponible sur notre site www.aurep.com; il doit être dûment renseigné, accompagné des pièces et justificatifs, et retourné à l'AUREP avec le formulaire de prise en charge, selon les procédures décrites en page 2 du dossier.

2. Modalités d'admission:

Les admissions se font sur dossier de candidature.

3. Lieux de formation:

Cette formation se déroulera à PARIS.

4. Nombre de places disponibles:

Afin de garantir la qualité des enseignements, le nombre de places disponibles par groupe est limité à 32.

Une liste d'attente est mise en place une fois le nombre de places ouvertes atteint. Elle permet, en cas de désistement, d'inscrire un nouveau candidat au groupe. Le choix se fait alors en fonction de l'ordre d'arrivée des dossiers complets.

PROCÉDURE D'ADMISSION

Après lecture de cette plaquette d'information et après avoir vérifié si vous devez ou non vous soumettre à la procédure de Validation des Acquis, **merci de procéder à votre inscription en ligne via le site www.aurep.com**, onglet « me Former », formation certifiante et en sélectionnant la formation de votre choix

Lors de la constitution de votre dossier d'admission, nous allons vous demander de télécharger sur notre site plusieurs justificatifs:

- une copie d'une pièce d'identité en cours de validité,
- un CV actualisé,
- une copie de votre diplôme le plus élevé,
- une copie de votre carte vitale
- une photo d'identité au format passeport.

En fonction de votre situation personnelle, des documents complémentaires peuvent vous être demandés :

Si votre employeur finance votre formation, merci de joindre un certificat de travail.

Si vous avez le statut de demandeur d'emploi au premier jour de formation et vous souhaitez bénéficier d'un tarif réduit, merci de joindre un certificat d'inscription à Pôle Emploi.

Merci de vous assurer que vous disposez bien de ces justificatifs au format PDF (JPG pour la photo) sur votre ordinateur avant de commencer votre inscription.

A réception de votre dossier, l'AUREP dispose d'un délai de 3 semaines pour instruire votre demande. Si vous n'avez pas de retour de notre part dans les 3 semaines qui suivent l'envoi de votre dossier, merci de nous contacter par mail à l'adresse contact@arep.com ou par téléphone au 04 73 17 15 10.

Nous attirons votre attention sur le fait que tout dossier incomplet sera refusé.

PRIX

Le coût de la formation s'élève à **4 200 euros, non soumis à la TVA.**

Le coût est ramené à **3 900 euros non soumis à la TVA** pour les demandeurs d'emploi¹ au premier jour de la formation (justificatif à envoyer à l'AUREP) et les sociétés qui inscrivent 4 participants ou plus à la formation.

Ces formations sont éligibles au 1% (Numéro d'activité : 83630284463).

Modalités de règlement : elles vous seront précisées lors de votre inscription en ligne. Des facilités de paiement sont proposées.

Villes	Tarif Normal	Tarif Réduit**
Paris		
Prix TTC *	4 200 €	3 900 €
Acompte n° 1: à l'inscription	1 400 €	1 400 €
Acompte n° 2: en mars	1 400 €	1 250 €
Acompte n° 3: en mai	1 400 €	1 250 €

* Non soumis à TVA

** Les personnes qui ont le statut de **demandeur d'emploi au premier jour de la formation** (justificatif à envoyer) et les sociétés qui inscrivent 4 participants ou plus à la formation peuvent bénéficier d'un tarif réduit.

→ Ce prix comprend l'enseignement et la documentation pédagogique.

→ Ce prix ne comprend pas :

- Les frais liés au Dossier de Validation des Acquis : **200 euros.**

¹ Ce statut doit être effectif au jour du démarrage de la formation.

ANNULATION

- > Pour toute annulation intervenue trente jours avant le début de la formation, le montant versé à l'inscription sera intégralement restitué ; passé ce délai et jusqu'au 10ème jour avant le début de la formation, il sera restitué pour moitié.
- > Il n'y aura aucune restitution de ce montant pour toute annulation moins de 10 jours avant le début de la formation.
- > En cas d'abandon en cours de formation, l'intégralité du prix de la formation sera due.

PROGRAMME DE FORMATION COMPLET :

Consultable dans son intégralité dans cette plaquette (pages 1 à 12) associée aux informations/modalités d'inscription (p13 à 16) et au bulletin d'inscription en ligne sur <https://www.aurep.com/fr/formations/2021/certificat-gestion-internationale-du-patrimoine>

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

Les 143 heures 30 de cours en présentiel sont dispensées par une équipe pédagogique composée d'universitaires et de professionnels hautement qualifiés.

Les stagiaires se verront remettre une documentation complète des modules traités.

Les stagiaires auront un accès personnel au site internet de l'AUREP ; une version dématérialisée des cours sera déposée sur leur espace personnel ainsi que des informations propres à leur promotion (compléments de cours, trombinoscope de la classe, noms et adresses mail des candidats par promotion, plan du lieu de formation). Des informations sont régulièrement transmises via leur messagerie personnelle (sur les cours, les enseignants, les examens...).

Les cours auront lieu dans des salles de formation équipées et prévues pour l'enseignement.

Suivi de l'exécution de l'action de formation :

- des feuilles de présence seront signées par le stagiaire et le(les) formateur(s) et ce par demi-journée de formation ; l'objectif est de justifier la réalisation de la formation.

Sanction de la formation :

- un jury de l'AUREP délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats pour prononcer la réussite à l'examen ; en cas de réussite, l'AUREP délivrera une attestation de réussite.

DUREE

143.3 heures, soit 20.50 jours

DATES

1. Calendrier prévisionnel des enseignements :

> **Paris** : A partir de décembre 2021 (durée : 20.5 jours) : 2 à 4 jours par mois sur 9 mois

> **Les plannings de formation et lieux exacts de formation vous seront précisés à partir du printemps 2021.**

2. Examens : les dates sont arrêtées par l'AUREP et seront communiquées en cours d'année.

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET PERIODES DES EPREUVES

Le contrôle des connaissances se réalise selon les dispositions suivantes :

- Première session :

- Une épreuve écrite - cas de synthèse - de 4 heures, notée sur 40, en décembre 2022

- Deuxième session (pour les candidats ayant échoué à la première) :

- Une épreuve écrite - cas de synthèse - de rattrapage de 4 heures, notée sur 40, en mars 2023

Les dates des examens sont arrêtées par l'AUREP et seront communiquées en cours d'année.

Le candidat est admis lorsqu'il obtient une moyenne générale au moins égale à 20/40

Le candidat ajourné ou absent à la première session est admis à se présenter à la seconde session.

Une note de la première session supérieure ou égale à la moyenne peut être conservée pour la seconde session.

LIEU DE DEROULEMENT DES EXAMENS

Les examens se dérouleront à **CLERMONT-FERRAND**

> Les lieux exacts des épreuves seront communiqués par le biais de votre convocation aux examens

Le règlement des examens est disponible sur demande à contact@aurep.com